

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE POUR LE DÉGROUPEMENT DU PRIX DE TRANSPORT DANS LES TARIFS, POUR LA
FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU
31 DÉCEMBRE 2008, POUR L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2010 ET POUR LA
MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010**

PHASE 2 – FERMETURE DES LIVRES 2008

BASE DE TARIFICATION

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-3-GI-9, document 1, page 1 ;
 - (ii) Pièce B-3-GI-8, document 1.5, page 1 ;
 - (iii) Dossier R-3637-2007, pièce B-9-GI-20, document 1, réponses 2.1 et 2.2, pages 4 et 5 ;
 - (iv) Décision D-2007-130, dossier R-3637-2007, pages 10 et 12.

Préambule :

La Régie présente au tableau ci-dessous le détail du solde au 1^{er} janvier de comptes différés présenté à GI-9, document 1, page 1.

Comptes différés

	\$	
Solde d'ouverture	<u>558 628</u>	Selon décision D-2007-130
<i>Composantes estimées par la Régie</i>		
Charges réglementaires dossier tarifaire 2006	227 659	Selon R-3637-2007, GI-20, document 1, page 4
Charges réglementaires dossier conditions de service	24 780	Selon R-3637-2007, GI-20, document 1, page 5
Charges réglementaires fermeture des livres	17 579	D-2007-130, page 10
Intérêts	2 126	D-2007-130, page 10, partie du 50 770\$
PGEÉ	270 967	D-2007-130, page 12
Novoclimat	15 517	D-2007-130, page 12
	<u>558 628</u>	

Demandes :

- 1.1 Veuillez confirmer et préciser, particulièrement en ce qui concerne le calcul des intérêts, le détail du 558 628 \$ présenté ci-dessus.
- 1.2 Veuillez fournir les tableaux de continuité permettant d'établir les montants détaillés pour chacun des postes et les concilier avec les soldes mensuels des comptes différés maintenus en dehors de la base de tarification décrits à la pièce B-3-GI-8, document 1.5, page 1.

INDICES DE PERFORMANCE

2. **Références :** (i) Pièce B-3-GI-11, document 1.5;
(ii) Décision D-2007-130, dossier R-3637-2007, pages 16 et 17.

Préambule :

À la référence (i), Gazifère indique que l'indice relié à la satisfaction de la clientèle atteignait 95,9 % au 31 décembre 2008. Elle précise également que le résultat du sondage pour le marché résidentiel est de 95,9 % et que celui pour le marché commercial, institutionnel et industriel est de 94,9 %. Elle souligne que 95 % des répondants représentaient la clientèle résidentielle.

À la référence (ii), la Régie considère le nombre de 350 répondants qui ont reçu un service dans les 12 derniers mois comme un minimum en ce qui a trait à la taille de l'échantillonnage pour le sondage mesurant la satisfaction de la clientèle du distributeur. Elle demande également à Gazifère d'identifier le type de client lors du sondage afin de pouvoir distinguer les résultats pour les deux grands segments du marché soit, d'une part, le résidentiel et d'autre part, le commercial, institutionnel et industriel.

Demande :

- 2.1 Veuillez préciser la taille de l'échantillon retenu pour le sondage mesurant la satisfaction de la clientèle en 2008 ainsi que le nombre de clients sondés pour les deux grands segments de marché.

PGÉÉ

- 3. Références :** (i) Pièce B-3-GI-8, document 1.4, page 4 ;
(ii) Pièce B-3-GI-16, document 1.1.

Préambule :

Référence (i) :

Les nombres de participant prévus pour 2008 dans les programmes Thermostat programmable (achat et propriétaire d'un générateur d'air chaud certifié Energy Star), Générateur d'air chaud (location / marché existant) et Thermostat programmable (location / marché existant) sont respectivement de 120, 25 et 1500 participants.

Référence (ii) :

Les nombres de participants prévus pour les trois programmes cités dans la référence précédente sont respectivement de 145, 100 et 225 participants.

Demande :

- 3.1** Veuillez expliquer l'écart entre le nombre de participants prévus en 2008 présenté dans les références (i) et (ii) pour chacun des programmes.

- 4. Référence :** Pièce B-3-GI-16, document 1.1.

Préambule :

Résultats des programmes du PGÉÉ 2008.

Demandes :

- 4.1** Veuillez donner le taux d'opportuniste pour chacun des programmes.
4.2 Veuillez indiquer si le nombre de participants prévus et réels présentés pour chacun des programmes du PGÉÉ sont nets d'opportunistes. Le cas échéant, veuillez présenter les résultats du PGÉÉ en excluant les opportunistes.

- 5. Références :** (i) Pièce B-3-GI-16, document 1.2 ;
(ii) Décision D-2007-135, dossier R-3637-2007, page 6.

Préambule :

Référence (i) :

Les budgets prévus pour les programmes de l'AEÉ pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008 sont :

Novoclimat : 49 500\$

Rénoclimat (audits énergétiques): 1 400\$

Rénoclimat (aide financière à la rénovation): 1 400\$

Éconologis (visites) : 0\$

Éconologis (thermostats programmables) : 720\$

Référence (ii) :

Les budgets autorisés pour les programmes de l'AEÉ en 2008 sont :

Novoclimat : 236 100\$

Rénoclimat (audits énergétiques): 11 250\$

Rénoclimat (aide financière à la rénovation): 18 700\$

Éconologis (visites) : 13 590\$

Éconologis (thermostats programmables) : 2 640\$

Demande :

- 5.1** Veuillez expliquer comment ont été établis les budgets prévus pour les programmes de l'AEÉ présentés en référence (i) en lien avec ce qui a été autorisé en référence (ii).